AIRPORTS
OF MOROCCO
مطارات المغرب

Tanger,Le ..... 19 NOV. 2026

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° 077 /TNG/26

L'OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS (qualité du maître d'ouvrage) procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis.

OBJET : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT AU NIVEAU DU TWR A L'AEROPORT DE TANGER IBN BATOUTA.

Consistance de la prestation :

N°	Designation	Caractéristiques et specifications	Unité de mesure	Quantité	Garantie éxigées
1	Démolition	Voir le règlement de la consultation	F	01	01 an
2	Construction en brique	Voir le règlement de la consultation	M²	150	01 an
3	Enduit en mortier de ciment	Voir le règlement de la consultation	M²	300	01 an
4	Peinture acrylique	Voir le règlement de la consultation	M²	300	01 an
5	Réseau d'évacuation des eaux usées et d4alimentation de l'eau potable	Voir le règlement de la consultation	F	01	01 an
6	Lavabo équipé avec robinet et siphon y/c siphon au sol	Voir le règlement de la consultation	U	02	01 an
7	Chaise à l'anglaise simple	Voir le règlement de la consultation	U	02	01 an
8	Cuisine équipée	Voir le règlement de la consultation	E	01	01 an
9	Parquet	Voir le règlement de la consultation	M²	90	01 an
10	Porte en bois	Voir le règlement de la consultation	U	10	01 an
11	Aluminium	Voir le règlement de la consultation	M²	12	01 an
12	Faux plafond Armstrong	Voir le règlement de la consultation	M²	70	01 an
13	Installation électrique	Voir le règlement de la consultation	F	01	01 an
14	Renforcement du balcon de la vigie	Voir le règlement de la consultation	F	01	01 an

AIRPORTS
OF MOROCCO
مطارات المغرب

Lieu de livraison : **Aéroport de Tanger Ibn Batouta**

Délai d'exécution : 60 jours à partir de la date de réception du bon de commande

Date et heure limites de réception des devis concurrents : 25 NOV. 2026 à 16h00

La visite des lieux est obligatoire le 25 NOV. 2026 à 10h00 à l'aéroport de Tanger Ibn Batouta

Les plis des concurrents doivent être déposés par voie électronique sur le portail des marches publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

❖ **Non-conformité de l'offre :**

Dans les cas ci-après, l'offre du concurrent est jugée non conforme, et par conséquent elle sera écartée :

- Manque d'une ou plusieurs pièces exigées ;
- Non-conformité d'une ou plusieurs caractéristiques techniques aux exigences du descriptif technique ou aux dispositions de l'avis d'achat ;
- Offre avec réserve(s) ;
- L'utilisation d'un autre canal pour envoi des pièces exigées autre que l'adresse : **«achats_bc_tanger@onda.ma»**
- Non confirmation de l'offre dans le délai prévu par le PMMP (24 heures) ;
- Non-conformité de la signature électronique du devis aux conditions d'utilisation du PMMP.

M. Othmane HASSANI
Commandant de l'Aéroport de
Tanger Ibn Batouta